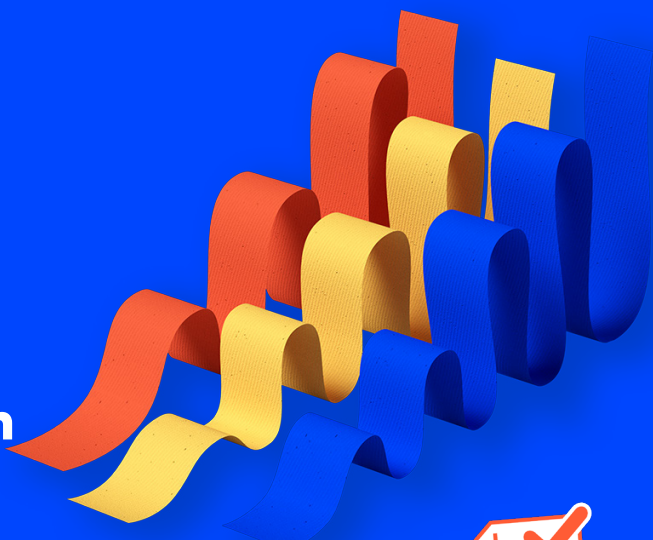


Facturation électronique : comment garantir l'adéquation de vos processus avec la réglementation ?



Entre les délais de mise en œuvre, les nouveaux flux de facturation ou encore l'impact fiscal, la conformité est évidemment au cœur de la réforme sur la facturation électronique. Pour les grandes entreprises, il s'agit d'auditer ses processus pour mettre en place une cartographie de flux et des méthodes qui respectent scrupuleusement le cadre juridique.

Être prêt le jour J

Les dates-clés pour les ETI et grandes entreprises

Fin juillet 2023, la DGFIP a annoncé le report de la mise en place de la facture électronique. Initialement prévue au 1er juillet 2024, l'objectif reste le même : dans un premier temps, toutes les entreprises devront être en capacité de recevoir des factures électroniques, tandis que les grandes entreprises devront également être prêtes à la transmission. Cette obligation de transmission s'étendra ensuite aux entreprises de taille intermédiaire.

	PHASE N°1	PHASE N°2	PHASE N°3
Grandes entreprises plus de 5 000 salariés	 CAPACITÉ DE RÉCEPTION	 DEVOIR D'ÉMISSION	
ETI de 250 à 5 000 salariés	 CAPACITÉ DE RÉCEPTION	 DEVOIR D'ÉMISSION	
TPE & PME moins de 250 salariés	 CAPACITÉ DE RÉCEPTION		 DEVOIR D'ÉMISSION

De l'e-invoicing à l'e-reporting

L'e-invoicing concerne les transactions B2B. Les factures devront être envoyées et reçues au travers de plateformes de dématérialisation. Il en existe deux types :

- OD (Opérateur de Dématérialisation)
- PDP (Plateforme de Dématérialisation Partenaire),

Du fait de ce nouveau processus, les factures devront respecter des formalismes bien précis, avec **quatre nouvelles mentions obligatoires** pour faciliter la collecte d'informations par l'administration fiscale mais aussi mieux encadrer la production comptable et fiscale :

- **Numéro SIREN** du client
- **Adresse de facturation et livraison des biens**, lorsqu'elle est différente de l'adresse du client
- **Mention de la catégorie de l'opération** : biens, services ou mixte
- **Mention «option pour le paiement de la taxe d'après les débits»** lorsque le prestataire a opté pour celui-ci.

Concernant les transactions B2C ou avec des opérateurs étrangers, les entreprises seront soumises à une obligation d'**e-reporting** afin de reporter l'ensemble des données de transaction. Ne sont pas concernées certaines opérations bancaires et d'assurance, les prestations de santé et les opérations réalisées par les organismes sans but lucratif.



Cadrer les workflows fournisseurs & achats

En matière d'e-invoicing, les entreprises doivent en assurer l'**authenticité, l'intégrité et la lisibilité**.

La validation



Le processus de validation des factures fournisseurs implique plusieurs personnes et services. On retrouve les étapes clés comme :

- le rapprochement entre la facture et la commande,
- celui entre la commande et la livraison,
- ou encore le pointage entre la livraison et la facture.

Avec la facturation électronique, ce processus devra être encore mieux encadré pour éviter les erreurs de transmission.

La transmission



En matière de facturation électronique, les entreprises peuvent opter pour le **Portail Public de Facturation (PPF)** à travers (ou non) un **Opérateur de Dématérialisation (OD)** ou via une **Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP)**.

La seconde option paraît plus simple puisqu'elle prend déjà en compte les flux existants et n'oblige pas l'entreprise à tout faire elle-même. Cependant, en fonction de la spécificité d'une société ou d'un service, il est possible d'opter soit pour un OD soit une PDP.

-> **À noter** : seuls les PDP pourront gérer des flux EDI dans des formats non supportés par le Portail Public de Facturation.

L'archivage



Les entreprises ayant l'obligation de garantir la **préservation des factures sur une période de 10 ans**, un système d'archivage efficace et sécurisé devra être mis en œuvre. Celui-ci aura à garantir la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la lisibilité des factures pendant ce laps de temps.



Facturation électronique : vers des SI plus ouverts !

Au regard de ces processus plus contraignants, et du fait que les grandes entreprises doivent tenir compte d'une gestion multi-sites, avec souvent une présence à l'international, **de forts enjeux SI se posent en matière de validation des factures fournisseurs** : en effet, la présence de plusieurs ERP peut provoquer des erreurs !

Ainsi, il s'agit d'identifier et mettre en place les bons workflows sur le traitement des factures afin d'assurer la traçabilité complète du processus et d'éviter des ruptures dans la chaîne d'approbation. Ce point est particulièrement important en cas de fusions-acquisitions où apparaissent de nouveaux systèmes et de nouveaux utilisateurs.

En marge des processus, **se pose aussi la question de l'expérience utilisateur et de la simplicité d'utilisation**, chaque métier ou service devant être en mesure de prendre la bonne décision au moment d'approuver un paiement (et ce peu importe le device utilisé).